



Date : 09/12/2021		Référence : DDBDR2021-114	
Emetteur :		Destinataire(s) :	
Nom	: Cédric Renaud	Marchés BDR	
Dir/Dept/Service	: Direction Développement BDR	Marché des Professionnels	
Téléphone	:	Direction des Crédits et Engagements	
Rédacteur :		Copie(s) pour information :	
Nom	: Aurélien DESFORGES	Autres Directions fonctionnelles	
Téléphone	: 03 87 21 40 81		
Processus de la CEGEE			
Nom du processus : Prêt aux entreprises		Responsable du Processus : Franck Grange	
LA GAMME DE PRETS GREEN			

CONTEXTE

La transition énergétique est devenue l'affaire de tous et les attentes sont nombreuses (clients, salariés, fournisseurs, actionnaires...) : **70 % des Français pensent que les établissements bancaires doivent prendre en compte les enjeux du développement durable dans leurs propositions**. Elle est devenue un élément clé de la politique française (plan de relance de 30Mds € d'aides pour la transition écologique, Loi Climat & Résilience...) adossée à une volonté très forte des instances internationales bancaires qui souhaitent la mise en place, entre autre au niveau des établissements de crédits, de nouveaux outils de pilotages permettant de mesurer la part des financements accordés à des activités économiques durables.

Dans cet optique, le groupe BPCE a fait de la transition énergétique un des piliers de son plan stratégique GROUPE 2024 en se positionnant comme acteur bancaire de référence. Tous marchés confondus, l'ambition du Groupe est d'atteindre les 140 M€ de PNB additionnel/an à capter d'ici 2024 et porte de fortes ambitions dans ce domaine :

- Part croissante du financement Green dans les MLT octroyés sur l'année 2022 (10% des MLT)
- Accompagner 1 client sur 3 dans son diagnostic de transition énergétique
- Accompagner 1 client sur 4 en énergies renouvelables pour devenir un acteur majeur du conseil en région
- Constituer des pôles d'expertises pour pénétrer les marchés en croissance
- Devenir leader sur le marché de la rénovation énergétique en systématisant les propositions clients

Le prêt Green est donc avant tout mis en place pour aider nos clients à financer leur transition énergétique via une gamme de prêts : **Prêt Rénovation Énergétique/Prêt Énergies Renouvelables/Prêt Mobilité Verte et Prêt Transition d'Activité**.

CLIENTELE ELIGIBLE

La souscription d'un Prêt Green est ouverte à l'ensemble des marchés de la BDR et du marché des Professionnels.

Cas spécifiques :

- Prêt Rénovation énergétique : souscription ouverte sur l'ensemble des marchés de la BDR et du marché des Professionnels mais uniquement sur **les secteurs du Tertiaire et de l'Industrie**
- Prêt Transition d'activité : souscription **uniquement ouverte aux Professionnels et Entreprises** sur tous les secteurs d'activités (en particulier industrie)

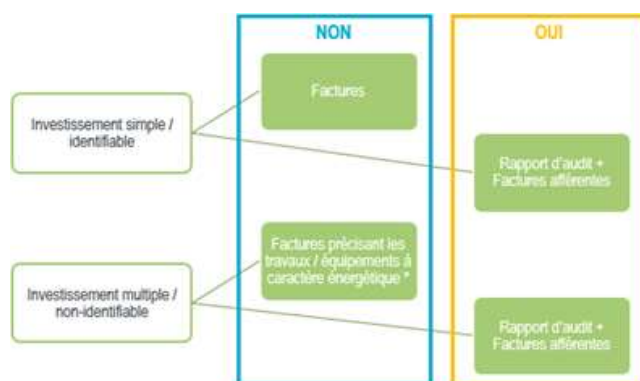
- La clientèle Entreprise (PME et ETI) pourra bénéficier d'une bonification de taux à travers l'enveloppe BEI Croissance Verte

PRÉSENTATION DE L'OFFRE GREEN

Il s'agit d'une offre de Prêt globale composée d'une gamme de 4 prêts Green que sont :

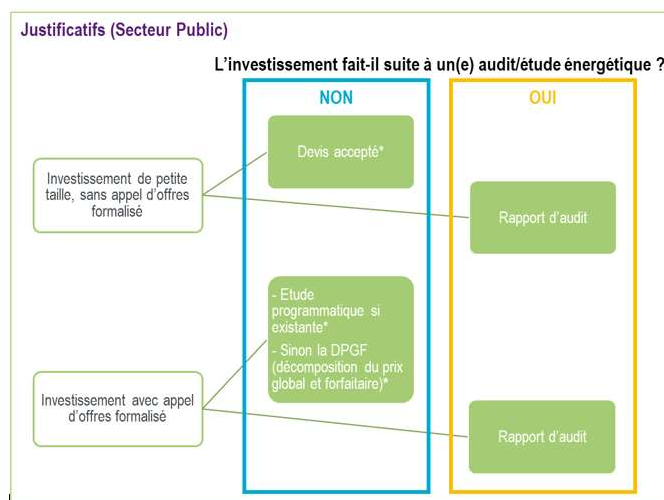
Caractéristiques du Prêt Rénovation Énergétique

- Il permettra de financer les travaux améliorant l'efficacité énergétique du bâtiment, à l'éclairage et à leur gestion
- Bénéficiaires : tous marchés de la BDR et des Professionnels uniquement sur les secteurs d'activité Tertiaire et Industrie.
- Objets du financement (cf Annexe 1) :
 - ✓ Dépenses pouvant être financées par le prêt :
 - Investissements et dépenses immatérielles (Frais d'études, dépenses liées à des bureaux d'étude ou d'ingénierie, achats de services liés à l'optimisation des bâtiments, mise en œuvre de labels et de certifications)
 - Investissements matériels portant sur les travaux de rénovation (isolation thermique, dispositif de traitement de l'air, double ou triple vitrage isolants dans les ateliers ou bureaux...)
 - ✓ Opérations pouvant être financées par le prêt :
 - Sur l'enveloppe du bâtiment (isolation, fenêtre ou porte-fenêtre avec vitrage isolant)
 - Les équipements (luminaires, système Hydro-économies)
 - Protection/régulation thermique (systèmes de chauffage collectifs, ventilation, récupération ou régulation de chaleur...)
- Avantages du prêt :
 - ✓ Flexibilité des modalités de remboursement (durée, différé...)
 - ✓ Pour les Entreprises, refinancement de la BEI pour bonifier les taux de 25 bps
 - ✓ Traçage des financements verts
- Justificatifs de déblocage en dissociant si l'investissement fait suite ou non à un(e) audit/étude énergétique :





Justificatifs attendus pour le marché Secteur Public



* la somme des investissements verts identifiés dans ces documents doit représenter au moins 70% du montant du prêt accordé



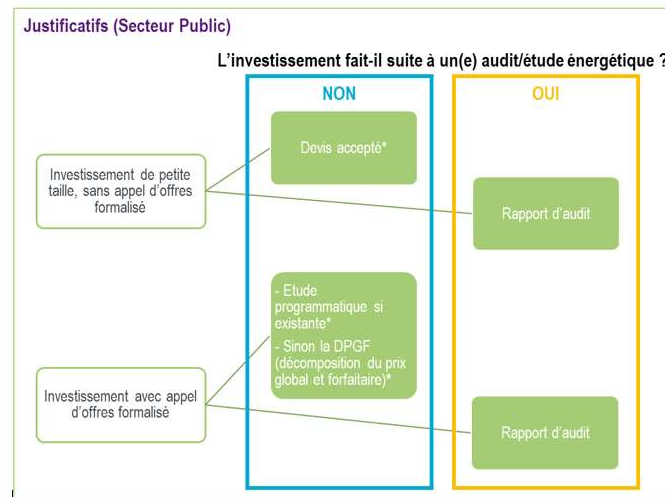
Dans le cadre d'un investissement multiple/non identifiable n'ayant pas fait l'objet d'un(e) audit/étude énergétique, la somme de ces investissements verts doit représenter **au moins 70% du montant du prêt accordé**.

Caractéristiques du Prêt Energies Renouvelables

- Il permettra de financer l'investissement dans les énergies renouvelables liées au bâtiment
- Bénéficiaires : tous marchés de la BDR et des Professionnels sur tout secteur d'activité
- Objets du financement (**cf Annexe 1**) :
 - ✓ Dépenses pouvant être financées par le prêt :
 - Investissements et dépenses immatérielles (Frais d'études, dépenses liées à des bureaux d'étude ou d'ingénierie, achats de services liés à l'optimisation des bâtiments, mise en œuvre de labels et de certifications)
 - Investissements matériels portant sur l'installation d'unité(s) d'énergies renouvelables liée(s) au(x) bâtiment(s) (chaudière à bois, mat éolien, remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur...)
 - ✓ Opérations pouvant être financées par le prêt :
 - Production ou stockage d'Energies Renouvelables à partir d'énergie solaire, biomasse, biogaz, énergie éolienne.
- Avantages du prêt :
 - ✓ Flexibilité des modalités de remboursement (durée, différé...)
 - ✓ Pour les Entreprises, refinancement de la BEI pour bonifier les taux de 25 bps
 - ✓ Traçage des financements verts
- Justificatifs de déblocage :



Justificatifs attendus pour le marché Secteur Public



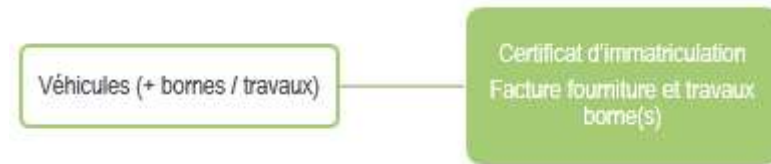
* la somme des investissements verts identifiés dans ces documents doit représenter au moins 70% du montant du prêt accordé

Caractéristiques du Prêt Mobilité Verte

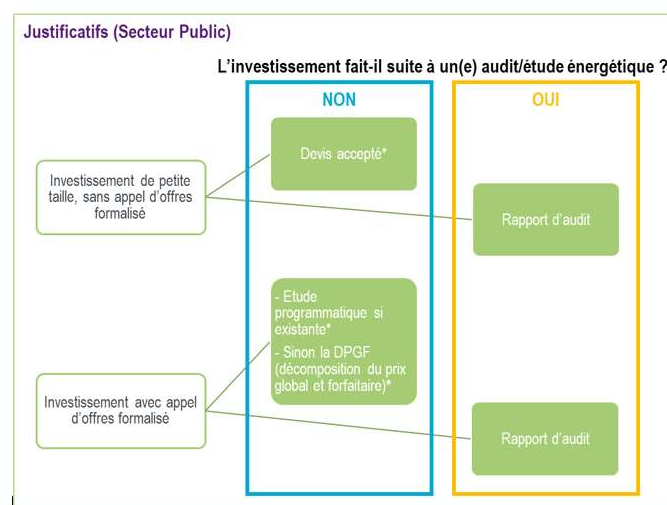
- Il permettra de financer un véhicule ou une flotte de véhicules tourisme et/ou utilitaire propre et sa/leurs borne(s) de rechargement
- Bénéficiaires : tous marchés de la BDR et des Professionnels sur tout secteur d'activité
- Objets du financement (**cf Annexe 1**) :
 - ✓ Dépenses pouvant être financées par le prêt :
 - Investissements et dépenses immatérielles (Frais d'études, achats de services liés à l'optimisation du parc de véhicules, mise en œuvre de labels et de certifications)
 - Investissements matériels portant sur l'acquisition de véhicules propres (véhicules de tourisme ou utilitaires électriques, hybrides, GPL ou GNV), bornes de rechargement et travaux d'installation des bornes
 - ✓ Opérations pouvant être financées par le prêt :
 - Achat / Remplacement de véhicules légers, utilitaires, industriels, autobus, par des véhicules neufs performants
 - Transports publics
 - Achat de vélos électriques, bornes de charges pour voitures électriques / à hydrogène
- Avantages du prêt :
 - ✓ Flexibilité des modalités de remboursement (durée, différé...)
 - ✓ Pour les Entreprises, refinancement de la BEI pour bonifier les taux de 25 bps
 - ✓ Traçage des financements verts



- Justificatifs de déblocage :



Justificatifs attendus pour le marché Secteur Public



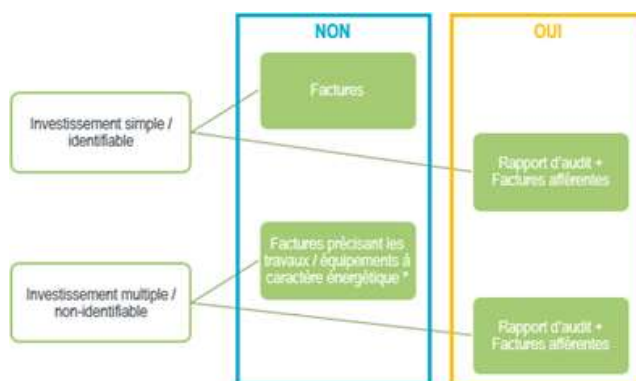
** la somme des investissements verts identifiés dans ces documents doit représenter au moins 70% du montant du prêt accordé*

Caractéristiques du Prêt Transition d'Activité

- Il permettra de financer le matériel permettant de réduire la consommation d'énergie et/ou de ressource(s) naturelle(s)
- Bénéficiaires : uniquement les marchés entreprises et professionnels sur tout secteur d'activité
- Objets du financement (**cf Annexe 1**) :
 - ✓ Dépenses pouvant être financées par le prêt :
 - Investissements et dépenses immatérielles (Frais d'études, achats de services liés à l'optimisation de l'outil productif, mise en œuvre de labels et de certifications (écoconception))
 - Investissements matériels portant sur les travaux et l'acquisition de matériel lié à l'activité avec pour finalité de réduire les consommations énergétiques et/ou de ressources naturelles (ex : variateur de vitesse, robots agricoles)
 - ✓ Opérations pouvant être financées par le prêt :
 - Système de récupération de chaleur sur une tour aéro-réfrigérante, un compresseur d'air, un groupe de production de froid, un four industriel
 - Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse/haute pression flottante, ou substitution par un système de freecooling



- Isolation thermique des parois planes ou cylindriques sur des installations industrielles, matelas pour l'isolation de points singuliers
 - Traitement d'eau performant, économiseur/condenseur sur les effluents gazeux d'une chaudière de production de vapeur
 - Système de variation électronique de vitesse sur moteur asynchrone, Moteur premium de classe IE3/IE4, système électronique de pilotage d'un moteur électrique avec récupération d'énergie
 - Système de transmission performant, systèmes moto-régulés, presse à injecter toute électrique ou hybride
 - Séquence électronique pour pilotage d'une centrale d'air comprimé, sécheur d'air comprimé à adsorption, compresseur d'air basse pression à vis ou centrifuge
 - Brûleur micro-modulant sur chaudière industrielle
 - Système de mesurage d'indicateurs de performance énergétique
- Avantages du prêt :
- ✓ Flexibilité des modalités de remboursement (durée, différé...)
 - ✓ Pour les Entreprises, refinancement de la BEI pour bonifier les taux de 25 bps
 - ✓ Traçage des financements verts
- Justificatifs en dissociant si l'investissement fait suite ou non à un(e) audit/étude énergétique :



Dans le cadre d'un investissement multiple/non identifiable n'ayant pas fait l'objet d'un(e) audit/étude énergétique, la somme de ces investissements verts doit représenter **au moins 70% du montant du prêt accordé.**

Caractéristiques et modalités du Prêt Green

Aucun montant minimum n'est prévu pour la souscription. La durée de remboursement ainsi que la franchise applicable diffèrent suivant la typologie de prêt qui sera choisie :



	Prêt Rénovation Énergétique 	Prêt Énergies Renouvelables 	Prêt Mobilité Verte 	Prêt Transition d'Activité 
Nature	Prêt amortissable			
Montant	Pas de montant minimum			
Mobilisation des fonds	Versement unique ou multi-versements, sur factures, sur une période d'un an maximum			
Durée de remboursement	120 mois pour Entreprises, Pros, ESI et Immo Pro. Jusqu'à 240 mois pour Collectivités et Bailleurs sociaux	180 pour Entreprises, Pros, ESI et Immo Pro. Jusqu'à 240 mois pour Collectivités et Bailleurs sociaux	Jusqu'à 120 mois pour Entreprises, Pros, ESI et Immo Pro. Jusqu'à 240 mois pour les Collectivités et Bailleurs sociaux	120 mois pour les Entreprises et Pros
Franchise	Possibilité de franchise de remboursement partielle sur 24 mois maximum	Possibilité de franchise de remboursement partielle sur 24 mois maximum	Possibilité de franchise de remboursement partielle sur 12 mois maximum	Possibilité de franchise de remboursement partielle sur 24 mois maximum
Taux	Barèmes standards + adossement à l'enveloppe BEI Croissance Verte pour les Entreprises (PME/ETI)			
Périodicité	Mensuelle / trimestrielle (Entreprises, Professionnels, Economie sociale, Immobilier Professionnel) Trimestrielle / semestrielle / annuelle (Collectivités et Bailleurs sociaux)			
Amortissement	Échéances constantes			
Frais de dossier	Tarification en vigueur en CEGEE			
Garanties additionnelles	Cautions personnelles Garanties sur les biens d'exploitations (gage, nantissement) Garanties externes (Bpifrance, CEGC) Assurances usuelles			
Remboursement anticipé	Partiel ou total possible à chaque date d'échéance, avec des IRA de 4% pour les marchés BDR			

Caractéristiques de l'enveloppe bonifiée BEI Croissance verte (Entreprises)

Dans le cadre du soutien fait aux projets d'investissements et de développement de nos clients, une enveloppe bonifiée spécifique pourra être appliquée pour la clientèle entreprises (PME et ETI). Cette enveloppe sera **uniquement** rattachée à la souscription d'un prêt green.

- ✓ Montant global alloué par BPCE répartie à 50/50 entre CE et BP : 300 M€
- ✓ Montant alloué à la CEGEE : 22 M€
- ✓ **Réduction du taux client de 0.25%** par rapport au taux proposé pour un prêt équivalent sans l'enveloppe BEI
- ✓ **Conditions d'utilisation de l'enveloppe :**
 - Les fonds BEI pourront financer jusqu'à **100% du projet**
 - Le coût total de chaque projet ne pourra excéder **12,5 M€**
 - Caractéristiques prêt contracté :
 - **Taux fixe**
 - **Réduction du taux de 25 bps** par rapport au taux proposé pour un prêt équivalent dans l'enveloppe BEI (bonification appliquée sur les barèmes crédits TF hors délégation DCAF et TCI retraité dans IPAD sous réserve de communiquer tous les éléments au Département Marketing)
 - **Délai de versement des fonds maximum : 12 mois après la signature du contrat**
 - **Intérêts de retard de paiement** : taux du prêt majoré de 3% sur les échéances impayées.
 - **Remboursement anticipé** : les indemnités forfaitaires en cas de remboursement anticipé sont de 4%.
- ✓ **Critères d'éligibilité pour les entreprises :**
 - **Statut de l'entreprise** : PME ou ETI (selon la définition européenne)
 - **Activité de l'entreprise** : code NACE non-soumis à une exclusion avec exceptions concernant les activités immobilières et la production de combustibles gazeux
- ✓ **Projets éligibles :**
 - **Nature du projet** : les éligibles à l'un des 4 Prêts Green
 - ➔ Concerne des investissements et des dépenses en faveur de la croissance verte, la PME ou l'ETI doit confirmer qu'elle remplit les critères et conditions spécifiques et communiquer des justificatifs (s'ils sont d'application et (ou) s'ils sont conformes aux exigences de la BEI), comme indiqué dans la note détaillée ci joint.
 - **Durée maximale du projet** : entrepris sur une période pouvant aller jusqu'à 3 ans et qui ne sont pas achevés plus de 6 mois avant la demande d'affectation de la ressource BEI.

- **Montant maximal du projet : 25 m€**

Pour vérifier l'éligibilité de l'entreprise, du secteur d'activité et du projet, il convient de se référer à la note détaillée ci-joint.



Critères éligibilité
et exclusions - BEI C

Process d'instruction

ATTENTION : le respect des critères d'éligibilité du client, du projet et des dépenses (points évoqués préalablement) est essentiel.

EN CAS DE DOUTE : sur la nature du client et/ou du projet et/ou des dépenses, la CEGEE merci de contacter le référent BEI CEGEE [CEGEE-L-BDR-MARKETING <cegee-l-bdr-marketing@cegee-caisse-epargne.fr](mailto:CEGEE-L-BDR-MARKETING<cegee-l-bdr-marketing@cegee-caisse-epargne.fr) pour vérifier l'éligibilité auprès de BPCE.

1) Vérifier l'éligibilité du bénéficiaire et du projet

- A l'aide de la note détaillée reprise ci-dessus

Contacter le référent BEI CEGEE à la boîte mail générique [CEGEE-L-BDR-MARKETING <cegee-l-bdr-marketing@cegee-caisse-epargne.fr](mailto:CEGEE-L-BDR-MARKETING<cegee-l-bdr-marketing@cegee-caisse-epargne.fr) pour réserver la ressource à l'aide de l'outil BEI dédié.

EN CAS DE DOUTE : sur la nature du client et/ou du projet et/ou des dépenses, la CEGEE le référent BEI peut vérifier l'éligibilité auprès de BPCE.

2) Transmettre au client une proposition de financement sur ressource BEI

- Bonifier le TCI selon les prix communiqués ci-dessus
- Etablir et envoyer l'offre de financement intégrant le considérant BEI en précisant « sous réserve de la disponibilité des fonds BEI BPCE Prêt pour PME et ETI à la date d'acceptation de l'offre ».

Point d'attention : pour coter le taux proposé au client, il convient d'utiliser comme référence les taux standards du barème Entreprises (avec ou sans délégation et hors délégation DCAF) applicables en fonction de la note du client concerné.

Il sera nécessaire de conserver par tout moyen possible une copie de ces barèmes de référence, afin de pouvoir, en cas de demande ou d'audit de la BEI, les produire auprès de celle-ci à l'appui des contrats clients réalisés.

3) Transmettre au client une offre de financement sur ressource BEI

- Bonification du TCI
- Etablir et envoyer l'offre de financement intégrant le considérant BEI en précisant « sous réserve de la disponibilité des fonds BEI BPCE Prêt pour PME & ETI Croissance verte à la date d'acceptation de l'offre »

4) Dès accord du client sur la proposition commerciale

- Instruire le dossier auprès de la Direction des Crédits selon la procédure en vigueur.
- Le client signe les documents suivants :
 - la lettre d'engagements



- le contrat de prêt qui intègre le considérant BEI (contrat de prêt spécifique)
- le client transmet les justificatifs spécifiques cités ci-dessous.

A noter que la CEGEE s'assure que chaque client a reçu et contresigné la lettre d'engagement concomitamment à la signature de chaque contrat de prêt.

5) Finaliser le dossier pour son affectation définitive

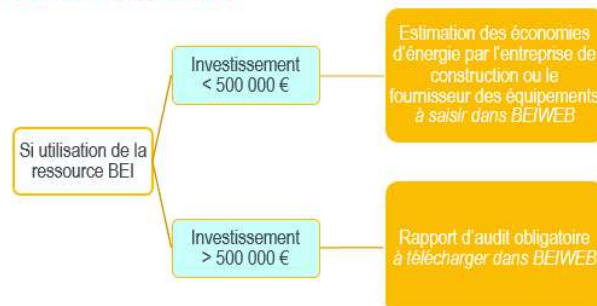
- Récupérer le contrat de prêt et la lettre d'engagements signés par le client
- Transmettre une copie des contrats au référent BEI à l'adresse [CEGEE-L-BDR-MARKETING <cegee-l-bdr-marketing@cegee-caisse-epargne.fr>](mailto:CEGEE-L-BDR-MARKETING@cegee-caisse-epargne.fr)
- **Conserver dans le dossier physique en cas d'audit BEI :**
 - ✓ le contrat de prêt / de crédit-bail signé
 - ✓ la copie de la lettre d'engagements signée
 - ✓ les justificatifs spécifiques cités ci-dessous.
 - ✓ la copie du barème standard en vigueur au moment de la proposition commerciale qui prouve l'amélioration des conditions d'emprunts proposée au client

→ un contrôle AUDIT pourra être effectué afin de vérifier que les critères d'éligibilité sont bien respectés et que nous disposons de l'ensemble des documents conformes et signés.

✓ **Justificatif à transmettre si utilisation de l'enveloppe BEI :**

- Prêt Rénovation Énergétique

Justificatifs BEI (PME ETI)



- Prêt Énergies Renouvelables

Entreprises uniquement



- Prêt Mobilité Verte

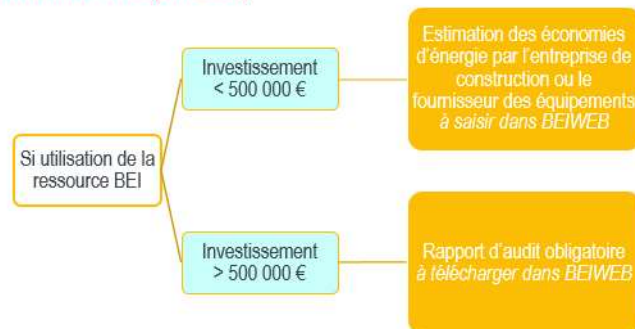
Entreprises uniquement



- Prêt Transition d'Activité



Justificatifs BEI (PME ETI)



Focus sur les garanties complémentaires possibles

Trois types de garantie BPIFRANCE sont envisageables :

✓ Garantie Développement Relance BPIFrance

- Cette garantie sera prise en délégation et au cas par cas avec une quotité max. portée à 60%
- Elle est aujourd'hui existante et opérationnelle sur l'intégralité des prêts verts pour les dossiers non éligibles à la nouvelle garantie verte BPIFRANCE (cf. ci-dessous) :
- Process :
 - Garantie en délégation pour les dossiers <200k€
⇒ En Caisse d'Épargne : prise de garantie disponible dès paramétrage des prêts green
 - Garantie attribuée sur étude par BPIFRANCE pour les dossiers > 200 k€

✓ Fonds de Garantie Verte BPIFRANCE

- Cette nouvelle garantie ne pourra être octroyée que dans le cas d'un co-financement avec BPIFrance sur étude du dossier.
- Process :
 - Conditions d'éligibilité :
 - TPE ou PME de plus de 3 ans
 - Montant Max. encours risque encours de risque BPI sur le client/groupe : **1.5M€**
 - Projet co-financé par un prêt de la gamme **PLAN CLIMAT BPIFRANCE** (Prêt Vert, Prêt Vert ADEME, Prêt Economies d'Énergie)
 - Caractéristiques :
 - Durée : 2 à 10 ans
 - Différé d'amortissement : 12 mois maximum
 - Quotité maximale : 80%
 - Taux : 1% du CRD
 - Dépôt de la demande : demande de garantie en ligne

✓ Garantie Verte BPIFRANCE (Actuellement en projet)

- Il s'agit de la future nouvelle garantie verte de BPIFRANCE pour les petits projets qui sera prise en délégation
- Caractéristiques :
 - Destiné à des projets d'un montant <80 000€ dont l'objet est compatible avec le plan Climat BPIFRANCE
 - Quotité pouvant aller jusqu'à 80% du montant

✓ **Garantie Verte du Fonds Européen d'Investissement (FEI) (Actuellement en projet)**

- Garantie à 1^{ère} demande
- Quotité non définie

RECAPITULATIF GARANTIE BPIFRANCE :

Montant du projet	0 – 200 000 €	> 200 000 €
Sans cofinancement de Bpifrance	Garantie Développement relance Bpifrance - délégation	Garantie Développement relance Bpifrance – cas par cas
Avec cofinancement de Bpifrance	Garantie « Fonds de garantie verte Bpifrance – cas par cas »	

Des garanties additionnelles pourront être souscrites à l'appréciation de l'établissement :

- Cautions personnelles possibles en tenant compte des spécificités des prêts (exemple : garantie FEI)
- Garanties sur les biens d'exploitation (gage, nantissement) possibles
- Garanties externes autres que BPI comme la CEGC par exemple

Ces garanties pourront également être couplées à la souscription d'une assurance usuelle possible (décès, invalidité...)

Partenariats pour développer l'offre

En complément des différents leviers actionner, deux partenariats sont **en cours de développement** auprès de 2 structures que sont : NALDEO et ECONOMIE D'ENERGIE.

Le but est d'accompagner et d'orienter nos clients dans leurs projets de transition et de rénovation énergétique tout en sécurisant leur financement

- ✓ **NALDEO** : bureau d'étude spécialiste de la transition environnementale dans le secteur de l'industrie et interrogé dans le cadre de l'accompagnement opérationnel et technique des entreprises en transition
- ✓ **ECONOMIE D'ENERGIE** : facilitateur de projets énergétiques reconnu pour son accompagnement des PME et TPE dans leurs travaux de rénovation énergétique. Il a pour mission également la recherche de subventions pour les clients.

Process DEFI

Le prêt Green se souscrit de la même manière qu'un prêt MLT classique sous DEFI.

Il convient pour cela de sélectionner comme type de financement → CREDIT D'EQUIPEMENT → puis choisir OBJET COMMERCIAL (en lien avec la typologie de prêt green souhaité) → choisir le PRODUIT NATIONAL → choisir le PRODUIT REGIONAL (cf Annexe 2)



TYPLOGIE DE PRÊT	OBJET COMMERCIAL	PRODUIT NATIONAL	PRODUIT LOCAL
RENOVATION ENERGETIQUE	TRAVAUX,AGENCEMENT,RENOVATION	PRÊT RENOVATION ENERGETIQUE	MYC RENOVATION ENERGETIQUE PRO- ENT
ENERGIES RENOUVELABLES	TRAVAUX,AGENCEMENT,RENOVATION	PRÊT ENERGIES RENOUVELABLES	MYC ENERGIES RENOUVELABLES PRO-ENT
MOBILITE VERTE	VEHICULE A USAGE PROFESSIONNEL	PRÊT MOBILITE VERTE	MYC MOBILITE VERTE-MYC
TRANSITION D'ACTIVITE	TRAVAUX,AGENCEMENT,RENOVATION	PRÊT TRANSITION D'ACTIVITE	MYC TRANSITION D'ACTIVITE -MYC

Documentation

Supports Externes

Supports Interne

- Un parcours de formation va être démultiplié par BPCE, sur le Green, pour l'ensemble des :
 - ✓ Chargés d'Affaires Entreprises/ESI
 - ✓ Conseillers de clientèle Professionnelle (y compris AGRI et VITI)
 - ✓ Directeurs d'Agence et Dir CAF

⇒ L'objectif est de sensibiliser et former tous les collaborateurs à la transition énergétique et à l'accompagnement de nos clients en leur offrant une réelle expertise dans ce domaine.
- Lettre d'engagement Enveloppe BEI PME EDI « Croissance Verte »



ANNEXE 1

	Prêt « Rénovation énergétique »	Prêt « Energies Renouvelables »	Prêt « Mobilité verte »	Prêt « Transition d'activité »
Objets financés	Investissements et dépenses immatérielles frais d'étude, achats de services liés à l'optimisation des bâtiments, dépenses liées à des bureaux d'étude ou d'ingénierie, mise en œuvre de labels et de certifications	Investissements et dépenses immatérielles frais d'étude, achats de services liés à l'optimisation des bâtiments, dépenses liées à des bureaux d'étude ou d'ingénierie, mise en œuvre de labels et de certifications	Investissements et dépenses immatérielles frais d'étude, achats de services liés à l'optimisation du parc de véhicules, mise en œuvre de labels et de certifications	Investissements et dépenses immatérielles frais d'étude, achats de services liés à l'optimisation de l'outil productif, mise en œuvre de labels et de certifications (<u>eco-conception</u>)
	Investissements matériels : travaux d'isolation murs / toitures des locaux, calorifugeage des réseaux de chaleur, raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur ou de froid, dispositif de traitement de l'air avec double flux, double ou triple vitrages isolants dans les ateliers ou bureaux, dispositif de gestion automatisée de l'énergie, systèmes de régulation / programmation du chauffage et de la ventilation...)	Investissements matériels : installation d'unité(s) d'énergies renouvelables liée(s) au bâtiment(s) ou à l'activité : solaire photovoltaïque en toiture / en ombrière, mat éolien, éolienne de toit, petite unité de méthanisation, petite unité hydroélectrique pompe à chaleur de type air/eau, eau/eau ou sol/eau, chauffe-eau solaire, chaudière biomasse... : si indépendante d'une rénovation globale (si intégrés à une rénovation globale, utiliser le prêt Rénovation énergétique)	Investissements matériels : acquisition de véhicules propres (véhicules de tourisme ou utilitaires électriques, hybrides, GPL ou GNV, hydrogène), bornes de recharge et leur travaux d'installation acquisition de matériels roulants types bus, tramway, ... et infrastructures de transport public	Investissements matériels : acquisition de matériel et travaux afférents / liés à l'activité avec pour finalité de réduire les consommations énergétiques et/ou de ressources naturelles (ex. Matériels de récupération de force ou de chaleur, matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations, matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles)



ANNEXE 2

Prêt rénovation énergétique

Selection Produit

Sélection de crédit d'équipement

Client : ART-COIFF
Emprunteur : XXXXX (id : 0000027885)
Objet commercial : Travaux agencement installation
Produit national : ☐ Crédit syndiqué

Sélection de crédit d'équipement

Client : ART-COIFF
Emprunteur : XXXXX (id : 0000027885)
Objet commercial : Travaux agencement installation
Produit national : ☐ Crédit syndiqué
Objet réglementé : Travaux dans locaux activités
Produit régional : **PRÊT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PRO-ÉNE**

Information sur le produit

Emprunteur : XXXXX (id : 0000027885)
Client : ART-COIFF
Objet commercial : Travaux agencement installation
Objet réglementé : Travaux dans locaux activités
Produit : **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PRO-ÉNE**

Description de l'objet :

Assurance : ☐ Carant : ☐ Autres frais : ☐

Prime d'assurance : €

Prélèvement : ☐

Compte : Choisir un RIB
Numéro :
Jour de prélèvement : 31

Montant du crédit : 0,00 €
Caractéristiques du produit :
- Taux fixe
- Échéance constante
- Taux proportionnel
Autofinancement :
Montant échéance entendue : €
Durée du crédit : mois
T.E.G. : %
Taux directeur : 0,3 %

Préfinancement : ☐ Différé total : ☐ Différé d'argent : ☐ Autofinancement : ☐

Fréquence de recouvrement : mensuelle
Durée : 180 mois

Tableau d'amortissement

Conditions particulières :

Prêt énergies renouvelables

Sélection de crédit d'équipement

Client : ART-COIF*

Emprunteur : XXXXX (Id : 00502027885)

Objet commercialisé : Travaux.agencement.Installation

Produit national : Travaux.agencement.Installation

☐ Crédit symbolique

Où, règlementé : Travaux de

Sélection de crédit d'équipement

Client : ART-COIF*

Emprunteur : XXXXX (Id : 00502027885)

Objet commercialisé : Travaux.agencement.Installation

Produit national : PRET ENERGIES RENOUVELABLES

☐ Crédit symbolique

Où, règlementé : Travaux dans locaux activés

Produit régional : styC ENERGIES RENOUVELABLES PRO-ENT

Selection Produit

Information sur le produit

Emprunteur : XXXXX (Id : 00502027885)

Client : ART-COIF*

Objet commercialisé : Travaux.agencement.Installation

Objet réglementé : Travaux dans locaux activés

Produit : ENERGIES RENOUVELABLES PRO-ENT

Description de l'objet :

Assurances | Garanties | Autres frais

Prix d'assurance : €

Prélèvement

Compte : Choisir un RIB

Nom du prélevement :

Jour de prélèvement : 0

Détails du prêt

Montant du crédit : €

Caractéristiques du produit :

- Taux fixe
- Echance constante
- Taux proportionnel

Autofinancement :

Montant échéance estimée : €

Durée du crédit : mois

T.S.G. : %

Taux directeur : 0,1 %

Prêt financé par : Cédité total Cédité d'amort.

Amortissement : mensuelle

Frais de recouvrement : 100€

Tableau d'amortissement

Prêt mobilité verte

Sélection de crédit d'équipement

Cible : ART-COIF
Emprunteur : XXXXX (00:00502027885)
Objet commercial : Véhicule à usage professionnel
Produit national : PRGT MOBILITE VERTE
Objet réglementé : Véhicule à usage professionnel
Produit régional : styC MOBILITE VERTE - styC

Sélection Produit

Information sur le produit :

Emprunteur : XXXXX (00:00502027885)
Client : ART-COIF
Objet commercial : Véhicule à usage professionnel
Objet réglementé : Véhicule à usage professionnel
Produit : MOBILITE VERTE

Description de l'objet : [Texte descriptif du véhicule]

Assurance : Garantie Autres frais
Prime d'assurance : €

Prélèvement : [Choisir un RIB]
Compte : [Sélectionner un compte]
Numéro : [Saisir le numéro]
Jour de prélèvement : [Sélectionner un jour]

Conditions particulières : [Liste des conditions]

Détails d'acte ?

Montant du crédit : 0,00 €
Caractéristiques du produit : Taux fixe, Échance constante, Taux proportionnel
Autofinancement : 0,00 €
Montant échance estimée : mois
Durée du CRÉDIT : %
T.E.G. : %
Taux directeur : 0,10 %

Financement : Différé total Offert d'amortissement Amortissement
Périodicité de recouvrement : mensuelle
Durée : 120 mois

Talons d'amortissement

Prêt Transition d'activité



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE

INFORMATION

Selection Produit

Selection de crédits d'équipement

Client : ART COIFF

Emprunteur : XXXXX (N : 00502027885)

Objet commercial : Travaux agencement installation

Produit régional : Travaux agencement installation

☐ Crédit syndiqué

Objet réglementé : Travaux dans locaux act

Produit régional : Travaux dans locaux act

Selection de crédits d'équipement

Client : ART COIFF

Emprunteur : XXXXX (N : 00502027885)

Objet commercial : Travaux agencement installation

Produit régional : Travaux agencement installation

☐ Crédit syndiqué

Objet réglementé : Travaux dans locaux act

Produit régional : Travaux dans locaux act

Selection Produit

Information sur le produit

Emprunteur : XXXXX (N : 00502027885)

Client : ART COIFF

Objet commercial : Travaux agencement installation

Objet réglementé : Travaux dans locaux act

Produit : TRANSITION D'ACTIVITE

Description de l'objet :

Assurances

Garanties

Autres frais

Pense d'assurance : €

Prélèvement

Compte : Choisir un RIB

Numéro :

Jour de prélèvement : 0

Montant du crédit : 0,00 €

Caractéristique du produit :

- Taux fixe
- Échance constante
- Taux proportionnel

Autofinancement :

Montant échance entrée : 0,00 €

Durée du crédit : 0,00 mois

Taux directeur : 0,10 %

Prélèvement : Offert total Offert d'amort

Amortissement

Période de recouvrement : mensuelle

Durée : 120 mois

Tableau d'amortissement

Conditions particulières :